



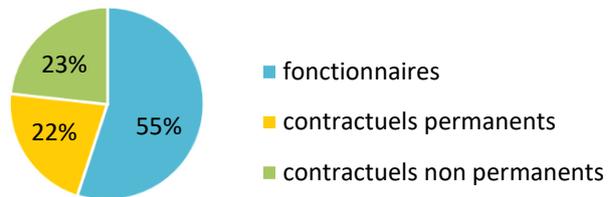
## COMMUNE DE ROSNY-SOUS-BOIS

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Ile-de-France.

### Effectifs

#### ➔ 1 183 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

- > 651 fonctionnaires
- > 257 contractuels permanents
- > 275 contractuels non permanents



#### ➔ 13 % des contractuels permanents en CDI

#### ➔ 5 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité dont un contractuel

#### ➔ Précisions emplois non permanents

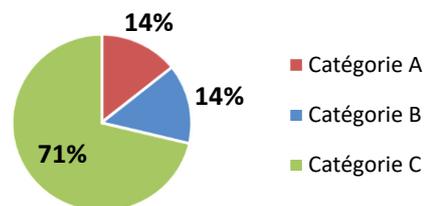
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 4 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2021 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

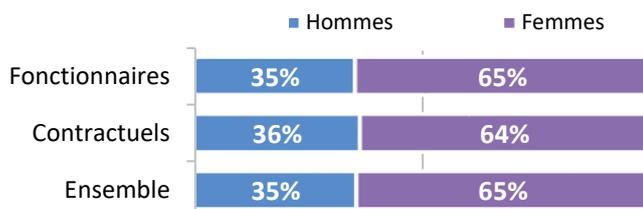
#### ➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	25%	23%	24%
Technique	48%	39%	46%
Culturelle	4%	12%	6%
Sportive	1%		1%
Médico-sociale	10%	12%	10%
Police	5%		4%
Incendie			
Animation	7%	14%	9%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### ➔ Répartition des agents par catégorie



#### ➔ Répartition par genre et par statut

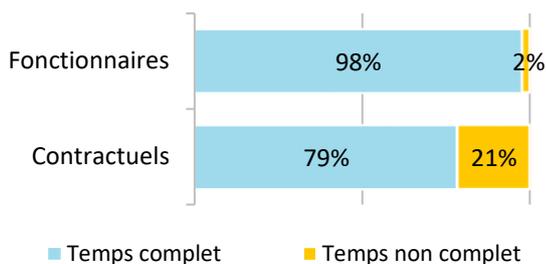


#### ➔ Les principaux cadres d'emplois

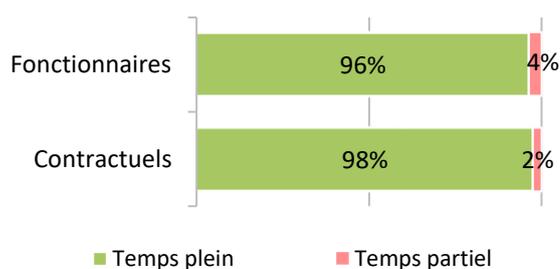
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	37%
Adjointes administratifs	14%
Adjointes d'animation	7%
Attachés	5%
Rédacteurs	5%

## Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	39%	75%
Médico-sociale	6%	47%
Administrative	1%	3%

### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

1% des hommes à temps partiel  
5% des femmes à temps partiel

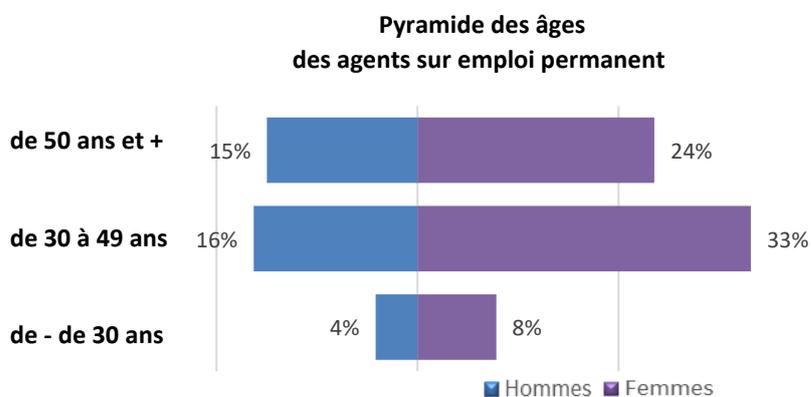
## Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,88
Contractuels permanents	38,26
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>45,16</b>

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	38,46



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

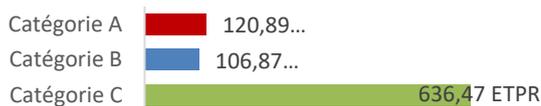
## Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 1 019,50 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021

- > 653,37 fonctionnaires
- > 210,86 contractuels permanents
- > 155,27 contractuels non permanents

1 855 490 heures travaillées rémunérées en 2021

#### Répartition des ETPR permanents par catégorie



## Positions particulières

- > 9 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 8 agents en congés parental
- > 56 agents en disponibilité
- > 11 agents détachés au sein de la collectivité
- > 14 agents détachés dans une autre structure
- > 5 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

## Mouvements

### ➔ En 2021, 66 arrivées d'agents permanents et 148 départs

23 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2020 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2021
990 agents	908 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs*		
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021		
Fonctionnaires	↘	-0,8%
Contractuels	↘	-23,1%
<b>Ensemble</b>	<b>↘</b>	<b>-8,3%</b>

### ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	24%
Démission	24%
Mutation	20%
Départ à la retraite	11%
Fin de détachement	9%

### ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Voie de mutation	47%
Arrivées de contractuels	26%
Recrutement direct	8%
Réintégration et retour	8%
Intégration directe	6%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

## Évolution professionnelle

### ➔ 2 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 50% des nominations concernent des femmes

### ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

### ➔ 263 avancements d'échelon et 52 avancements de grade

### ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

### ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

## Sanctions disciplinaires

### ➔ 2 sanctions disciplinaires prononcées en 2021

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	1	1
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

### ➔ Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2021)

Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	50%
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	50%

## Budget et rémunérations

### ➔ Les charges de personnel représentent 58,32 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>71 888 222 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>41 923 533 €</b>	➔	<b>Soit 58,32 % des dépenses de fonctionnement</b>
----------------------------------	---------------------	------------------------------	---------------------	---	--

\* Montant global

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>26 588 523 €</b>	<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>	<b>3 656 349 €</b>
Primes et indemnités versées :	5 613 725 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	669 847 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	140 494 €		
Supplément familial de traitement :	208 233 €		
Indemnité de résidence :	437 924 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

### ➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	55 644 €	44 954 €	38 196 €	31 773 €	27 393 €	25 911 €
Technique	59 166 €	48 662 €	37 935 €	35 008 €	26 375 €	23 866 €
Culturelle	41 090 €	s	30 894 €	28 435 €	25 568 €	s
Sportive			28 553 €	s		
Médico-sociale	37 828 €	53 375 €	s		26 076 €	22 838 €
Police Incendie			s		42 879 €	
Animation			31 737 €	26 499 €	25 690 €	26 600 €
<b>Toutes filières</b>	<b>48 570 €</b>	<b>48 732 €</b>	<b>34 996 €</b>	<b>30 204 €</b>	<b>27 560 €</b>	<b>24 625 €</b>

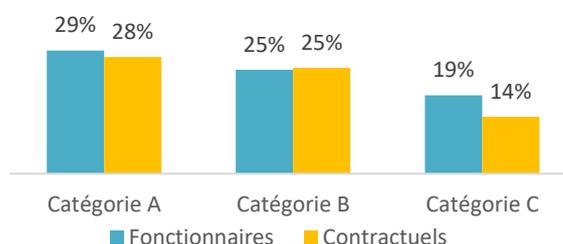
\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### ➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 21,11 %

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

<b>Fonctionnaires</b>	<b>21,13%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>21,07%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>21,11%</b>

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

- ⇒ 30440,98 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021
- ⇒ 3332,68 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021

En 2021, 5 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

## Absences

➔ En moyenne, 19,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire

> En moyenne, 7,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,51%	1,95%	3,78%	0,64%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	5,46%	1,95%	4,47%	0,64%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,92%	3,34%	5,91%	1,01%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ 36,7 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

➔ 63 accidents du travail déclarés au total en 2021

> 5,3 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 49 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

**97 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

⇒ 2 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent

⇒ 94 % sont fonctionnaires\*

⇒ 96 % sont en catégorie C\*

## Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANT DE PRÉVENTION**  
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité  
1 conseiller de prévention

➔ **FORMATION**  
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

➔ **DÉPENSES**  
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : **19 364 €**

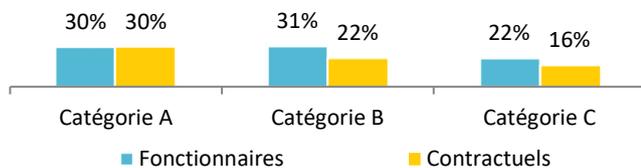
➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**  
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : **2021**

## Formation

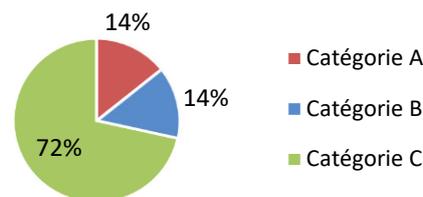
➔ En 2021, 22,8% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



➔ 861 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2021

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 321 519 € ont été consacrés à la formation en 2021

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	69 %
Frais de déplacement	2 %
Autres organismes	29 %

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,9 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	57%
Autres organismes	40%
Interne à la collectivité	3%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

## Relations sociales

➔ Jours de grève

197 jours de grève recensés en 2021

➔ Commissions Administratives Paritaires

➔ 10 réunions en 2021 dans la collectivité

Commissions Consultatives Paritaires

10 réunions en 2021 dans la collectivité

➔ Comité Technique Territorial

5 réunions en 2021 dans la collectivité  
3 réunions du CHSCT

## Précisions méthodologiques

### 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

### 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2021} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2021. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : novembre 2022

Version 1